

SÉANCE DU JEUDI 9 AVRIL 2026 A CORDES SUR CIEL

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	36	40

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril, à 18 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des sports de Cordes sur Ciel sous la présidence de Jérôme Flament, Président.

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Serges Dalmières, Mme Patricia Marty, M. Patrick Delaume, M. Jean-Pierre Vernhes, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, Mme Stéphanie Chabbal, Mme Anne-Marie Prunet, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Benoît Ourliac, Mme Sylvie Gravier, Mme Bonnie Rozières, M. Jean-Luc Viguier, Mme Laurence Caussé, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, M. Nicolas Lahaye, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Laurent Vours, M. Laurent Cavaroc, Mme Geneviève Pellat, M. Jean-Christophe Cayre, Mme Céline Castela, Mme Sarah Turquety, M. Jérôme Pelayo, M. David Calmettes, M. Camille Heckmann, M. Pascal Priolo, Mme Catherine Manuel.

Pouvoirs : M. Patrick Lavagne pouvoir à Stéphanie Chabbal, M. Bruno Supiot pouvoir à Nicolas Lahaye, M. David Vasseur pouvoir à Camille Heckmann, M. Pierre Viaules pouvoir à M. Patrick Delaume.

Mme Bonnie Rozières est désignée secrétaire de séance

D50-2026 Désignation des représentants de la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte du bassin versant du Viaur

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et L.2121-21 ;
- Les statuts de la Communauté de communes du Cordais et du Causse ;
- Les statuts du Syndicat mixte du bassin versant du Viaur ;

Considérant :

- Que la Communauté de communes est membre du Syndicat mixte du bassin versant du Viaur
- Qu'il convient de procéder à la désignation de ses représentants ;

Entendu le Président, Le conseil communautaire à l'unanimité,

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret et de procéder à la désignation des représentants par un vote à main levée.

DESIGNE les représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat mixte du bassin versant du Viaur comme suit :

1 Titulaire : Jean Christophe CAYRE

1 Suppléant : Laurent DESHAYES

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus, au registre sont les signatures.

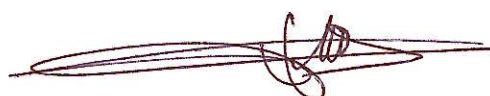
Pour copie conforme

La secrétaire de séance



Bonnie ROZIERES

Le Président



Jérôme FLAMENT